

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 18 avril 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Rosy CHAMAYOU, Alain GATTELET, Laurent DEMOLIS, Julie GIRARD, Italo GARD, Guy LANCON, Philipp DALHEIMER.

Procurations

Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de Mme Rosy CHAMAYOU

M. Antonio PEREZ-RAMOS a reçu procuration de M. Alain GATTELET

M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS

Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Julie GIRARD

Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de M. Italo GARD

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON

Mme Béatrice HUEHN a reçu procuration de M. Philipp DALHEIMER

Secrétaire de séance : Monsieur Samuel DELEAGE

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

Pour : 27

Contre : /

Abstention : /

1.1.1. COMMANDE PUBLIQUE - AVENANT DE TRANSFERT POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE COUVERTE ET BUVETTE

Madame le Maire,

INFORME que le changement de raison sociale et la modification de la direction de la SAS MUGNIER'ELEC nécessitent l'élaboration d'un avenant de transfert.

EXPLIQUE qu'en cas de substitution de titulaire du marché il y a un changement de représentation auprès des parties au contrat qui implique un nouveau pouvoir de signature pour les actes futurs du marché.

PRECISE que cet avenant concerne uniquement le titulaire du lot 6.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique (CCP), et notamment les L2194-1 et R2194-1, R2194-6,

Vu le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), et notamment son article 10.1,

Vu la délibération n°2024_106M du Conseil municipal du 6 décembre 2024 attribuant les marchés de travaux,

Considérant l'attribution du lot 6 « Électricité » à la société MUGNIER'ELEC, notifié le 11 février 2025,

Considérant le courrier reçu en Mairie le 23 décembre 2024 de la société MUGNIER'ELEC mentionnant la transformation juridique de la SARL MUGNIER'ELEC en SAS,

.../...

Considérant le courrier reçu en Mairie le 27 février 2025 de la SAS MUGNIER'ELEC notifiant la cession des titres de celle-ci, actant ainsi un changement de direction,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant de transfert modifiant les éléments juridiques relatifs au titulaire du présent marché.

AUTORISE Madame le Maire à signer le présent avenant et tout document nécessaire à son exécution.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD



30 AVR. 2025

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 25 avril 2025

Le Maire - Catherine BASTARD



Le secrétaire de séance - Samuel DELEAGE